



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
2 avril 2008  
Français  
Original : anglais

---

### **Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen**

#### **Additif**

Conformément à l'article 11 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, et en application du paragraphe 7 de la note du Président datée du 19 décembre 2007 (S/2007/749), le Secrétaire général présente la déclaration succincte suivante.

La liste complète des questions dont le Conseil de sécurité a été saisi au 1<sup>er</sup> mars 2008 figure dans le document S/2008/10/Add.8 du 5 mars 2008.

Le présent additif présente la liste des questions sur lesquelles le Conseil s'est prononcé au cours de la semaine qui s'est achevée le 29 mars 2008. Les dates concernant chaque question indiquent la date à laquelle la question a été examinée pour la première fois par le Conseil lors d'une séance officielle et la séance officielle la plus récente que le Conseil a consacrée à la question.

#### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne** (3 octobre 2000, 25 mars 2008)

Le Conseil a repris l'examen de cette question à sa 5859<sup>e</sup> séance, le 25 mars 2008. Le Conseil a invité, en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire, les représentants de Cuba, d'Israël, du Liban, du Pakistan, de la Slovénie, du Soudan et de la République arabe syrienne, qui en avaient fait la demande, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question. Le Conseil, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, a invité B. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participé à l'examen de la question.

En réponse à la demande contenue dans une lettre datée du 19 mars 2008, adressée au Président du Conseil par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/184), le Président, conformément au Règlement intérieur provisoire et à la pratique suivie, a invité l'Observateur de la Palestine à participer au débat.

#### **La situation en Guinée-Bissau** (6 novembre 1998, 26 mars 2008)

Le Conseil de sécurité a repris l'examen de cette question à sa 5860<sup>e</sup> séance, le 26 mars 2008. Le Conseil, en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire, a invité le représentant de la Guinée-Bissau, qui en avait fait la demande, à



participer, sans droit de vote, à l'examen de la question. Le Conseil, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, a invité Shola Omoregie, Représentant du Secrétaire général en Guinée-Bissau et Chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, et Maria Luiza Ribeiro Viotti, Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix et Représentante permanente du Brésil.

---